**OBJET : Concours Centrale-Supélec 2013 – évolution de la procédure de constitution de la liste de vœux**

Madame, Monsieur,

Classée parmi les cinq premières grandes écoles d’ingénieurs françaises, Supélec est une école implantée sur **3 campus** organisés en réseau et délivrant **un seul diplôme**. Elle dispense, comme vous le savez, une formation de haut niveau scientifique et technique au coeur des **sciences de l’information**, de l’**énergie** et des **systèmes**.

Dans quelques semaines, certains de vos élèves passeront les épreuves écrites du **Concours Centrale-**

**Supélec**. Avant qu’ils ne quittent vos établissements, je tenais à vous informer que, dès cette session 2013, **la procédure de constitution de liste de vœux a été simplifiée en ce qui concerne notre Ecole.**

En effet, les candidats désireux d’intégrer Supélec auront dorénavant à opérer de la façon suivante :

**1. Dans la feuille de vœux principale, positionner Supélec au rang souhaité,**

**2. Dans une feuille de vœux secondaire, hiérarchiser leurs choix entre les 3 campus.**

**Très important : Dans le cas où des candidats ne sélectionneraient qu’un ou deux campus et que leur rang ne leur permet pas d’y entrer, ils ne pourront pas intégrer Supélec**.

Cette procédure est expliquée à l’adresse suivante : <http://www.integrer-supelec.fr/integrer>

En vous remerciant par avance de bien vouloir relayer cette information auprès de vos élèves de classes préparatoires scientifiques, je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes sincères salutations.

Alain BRAVO

Directeur général